

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/033/2009 – ÉFAI

26 juin 2009

AU 173/09 Craintes pour la sécurité

MEXIQUE **Margarita Martín de las Nieves (f)**
Santiago Ponce Lola (h), le frère de son mari
Modesta Laureano Petra (f), sa belle-sœur

Les trois personnes nommées ci-dessus, membres actifs d'une organisation de défense des droits des peuples indigènes, ont été attaquées par un homme armé le 24 juin.

Margarita Martín de las Nieves, Santiago Ponce Lola et Modesta Laureano Petra rentraient chez eux, dans la communauté de La Cortina, à bord d'un pick-up de la municipalité d'Ayutla de los Libres (État de Guerrero), lorsqu'ils ont vu un homme accroupi sur le bord de la route et pointant un fusil dans leur direction. Ils ont indiqué que celui-ci était vêtu de noir, le visage recouvert d'un bandana de la même couleur. Au moment où ils ont accéléré pour l'éviter, l'homme a tiré deux fois mais les a manqués. Il a couru derrière leur véhicule et a tenté de tirer à nouveau, mais son arme s'est enrayée. Margarita Martín de las Nieves, Santiago Ponce Lola et Modesta Laureano Petra ont réussi à s'échapper et sont indemnes.

Plus tôt dans la journée, Margarita Martín de las Nieves et Guadalupe Castro, dont les époux – les défenseurs des droits humains Raúl Lucas Lucía et Manuel Ponce Rosas – ont été enlevés, torturés et tués en février 2009, avaient rendez-vous avec un responsable de la police de l'État afin de mettre en place des mesures de protection. Ce responsable a accepté, à compter de ce jour, d'organiser des patrouilles régulières devant leurs domiciles et de leur fournir une escorte lorsqu'elles devaient sortir de leurs communautés. Cependant, malgré cet engagement et le fait que ces femmes aient spécifiquement demandé à être escortées jusqu'à leurs domiciles, la police ne s'est jamais manifestée. Après l'attaque, elles ont essayé de contacter la police à maintes reprises, au numéro qui leur avait été communiqué le matin même lors du rendez-vous et qu'elles devaient composer en cas de danger immédiat, mais elle n'ont jamais obtenu de réponse. Elles ont aussi tenté d'utiliser le téléphone satellite qui leur avait été remis par les autorités fédérales afin d'assurer leur protection, mais il n'a pas fonctionné.

Les trois femmes citées plus haut sont des membres actifs de l'Organisation pour l'avenir des peuples mixtèques (OPFM).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À la suite des meurtres des défenseurs des droits humains Raúl Lucas Lucía et Manuel Ponce Rosas, deux membres dirigeants de l'OPFM, ainsi que des menaces, du harcèlement et des manœuvres d'intimidation dont ont été victimes leurs proches et d'autres membres d'organisations de défense des droits des peuples indigènes travaillant dans cette région, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a pris des mesures provisoires le 9 avril 2009. Elle a ordonné au gouvernement mexicain de fournir une protection efficace aux deux veuves de ces militants et à 105 autres défenseurs des droits humains de l'État de Guerrero. Au cours des derniers mois, Amnesty International a recueilli des informations indiquant que la situation des défenseurs des droits humains était en train de se détériorer dans l'État de Guerrero.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à mettre en œuvre et à renforcer les mesures de protection à l'égard de Margarita Martín de las Nieves et Guadalupe Castro, mesures validées par les autorités fédérales et celles de l'État de Guerrero ;
- priez-les de mettre en place des mesures de protection efficaces en faveur de tous les autres défenseurs des droits humains pour lesquels la Cour interaméricaine des droits de l'homme a réclamé une protection ;
- demandez-leur de diligenter une enquête et de punir tout manquement qui pourrait être commis dans l'organisation de la protection de Margarita Martín malgré les accords spécifiques passés le 24 juin ;
- engagez-les à ordonner l'ouverture d'une enquête sur la tentative d'homicide contre Margarita Martín de las Nieves, Santiago Ponce Lola et Modesta Laureano Petra, et à traduire en justice les responsables présumés.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Lic. [Fernando Francisco Gómez-Mont Urueta](#)

Secretario de Gobernación

Secretaría de Gobernación

Abraham González No.48, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, C. P. 06600, México D.F. F., Mexique

Fax : (+52 55) 5093 3414 / 15 / 16 (pour confirmer réception /17)

Courriers électroniques : secretario@segob.gob.mx / contacto@segob.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État de Guerrero :

Lic. Zeferino Torreblanca Galindo

Gobernador del Estado de Guerrero

Palacio de Gobierno, Boulevard René Juárez Cisneros No. 62

Edificio B, Ciudad de los Servicios, CP 39075

Chilpancingo, Guerrero, Mexique

Tél. / Fax : (+52 747) 4719801 / 9802

Courriers électroniques : gobernador@guerrero.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

Procureur général de l'État de Guerrero :

Lic. Eduardo Murueta Urrutia

Procurador del Estado de Guerrero

Boulevard René Juárez Cisneros, esquina calle Juan Jiménez Sánchez,

Col. El Potrerito, C.P. 39098 Chilpancingo, Guerrero, Mexique

Fax (standard) : (+52 747) 494 29 99

Courriers électroniques : pgj@guerrero.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Procurador*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Emb. Patricia Espinosa Cantellano

Secretaría de Relaciones Exteriores

Secretaría de Relaciones Exteriores

Av. Plaza Juárez n° 20 Centro, Del. Cuauhtémoc

México D.F., C.P. 06010, Mexique

Fax : (+52 55) 3686 6028

Courriers électroniques : pespinosa@sre.gob.mx

Formule d'appel : *Señora Secretaria*, / Madame la Ministre,

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos de la Montaña « Tlachinollan » AC.

Calle Mina no. 77, Col. Centro, Tlapa de Comonfort, C.P. 41304

Guerrero, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 7 AOÛT 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.